



100^{ème} FVJC

RALLYE FVJC 2019 
St-Sulpice • Ecublens-Chavannes
à SSEC
Du 5 au 9 juin

CHARTE CAMPING DU RALLYE FVJC 2019 A SSEC

Chers campeurs et campeuses,

En déposant une roulotte dans le camping du Rallye FVJC 2019 à SSEC vous acceptez les points ci-dessous. Une consigne de **CHF 200.-** vous sera demandée à votre arrivée au camping. Merci de vous annoncer auprès du responsable du camping pour connaître votre emplacement et lui verser la caution. La consigne ne sera **pas remboursée** à ceux qui ne respecteront pas les points suivants :

1. Respecter la place précise qui vous est attribuée et ne pas encombrer les chemins d'accès, ceci pour laisser le passage libre aux véhicules.
2. **Un extincteur par roulotte est obligatoire**, afin de parer aux risques de début d'incendie. Cette mesure étant dictée par les organismes cantonaux, des contrôles pourront être effectués.
3. Les barbecues sont autorisés à condition qu'ils soient sécurisés, surveillés et qu'ils ne présentent aucun danger.
4. Sur ordre de police et à l'instar des autres manifestations FVJC, les constructions dans le camping **sont strictement interdites**, à l'exception des avant-toits. Le responsable du camping se réserve le droit de faire démonter les édifices non-conformes.
5. Les copeaux autour des roulottes **sont interdits**.
6. Toute émission de musique n'est autorisée, que si elle est diffusée à un volume modéré et qu'elle ne dérange pas les autres usagers du camping.
7. Des poubelles sont mises à disposition des usagers du camping. Ces derniers devront rendre la place qui leur aura été prêtée propre. La consigne sera restituée après vérification de la place du camping par un des membres de l'organisation. Merci de respecter le tri sélectif.
8. Les feux et feux d'artifices sont **strictement interdits**.
9. Le dernier délai pour évacuer les roulottes et les tentes est fixé au **28 juin 2019** et selon les horaires d'ouverture du camping. Dans le cas contraire,

la caution ne sera pas rendue et le Rallye FVJC 2019 à SSEC devra engager des moyens pour les évacuer. Ces derniers seront à la charge des propriétaires des roulottes.

10. La consommation d'alcool est autorisée, mais avec modération. Toute consommation de produits illicites est strictement interdite et sera dénoncée aux autorités compétentes.

11. Nous vous conseillons de mettre vos valeurs **en sécurité** et de ne pas oublier de fermer vos roulottes **à clé**. Le Rallye FVJC 2019 à SSEC décline toute responsabilité en cas de vols, de dommages matériels et d'accidents.

12. La manifestation met en location des tables pour le prix de CHF 50.- par table (deux bancs, un plateau principal et les pieds). En cas d'intérêt, merci de regarder avec le responsable camping.

Le Rallye FVJC 2019 vous remercie d'avance et vous souhaite un bon séjour à SSEC.

Société :

Nom du responsable :

N° de natel :

Lieu, date :

Ecublens, le

Signature :

Signature du responsable camping du
Rallye FVJC 2019 à SSEC :

Retour de la caution

Lieu et date :

Lieu et date :

Signature du responsable :

Signature du responsable camping du
Rallye FVJC 2019 à SSEC :

ARRIVEE AU CAMPING

Horaires d'ouverture du camping pour amener les roulottes :

- Lundi 20 mai au vendredi 24 mai : 17h30 à 22h00
 - Samedi 25 mai et dimanche 26 mai : 8h00 à 21h30
 - Lundi 27 mai au vendredi 31 mai : 17h30 à 22h00
 - Samedi 1 juin et dimanche 2 juin : 8h00 à 22h00
 - Lundi 3 juin et mardi 4 juin : 13h30 à 22h00
-

Directives de sécurité du Comité central de la FVJC :

Les roulottes pourront être amenées dans le camping selon les instructions mentionnées dans la charte ainsi que par les directives en vigueur du Comité Central, à savoir :

1. Interdiction de circuler en état de fatigue ou d'ébriété.
2. Interdiction de circuler de nuit ou par de mauvaises conditions de visibilité.
3. Interdiction de circuler pendant les heures à fort trafic, à savoir entre 6 heures et 9 heures et entre 16 heures 30 et 19 heures.
4. Déplacement, dans la mesure du possible, hors des axes principaux à fort trafic.
5. Engagement de la responsabilité du conducteur et du détenteur du véhicule agricole pour la sécurité et le bon fonctionnement des véhicules et assurances adaptées.

SOYEZ PRUDENTS !

Notre responsables camping reste également à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Responsable du camping :

M. Bosson Guillaume
Tél. : 076/615.25.53
Mail : g.bosson939@gmail.com